

LEGISLATURE 2016 – 2021

PROCES-VERBAL no 8

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 3 mai 2017 à 20h15
à la Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : Mme Geneviève Pasche

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 7 de la séance du 22 mars 2017
3. Communications du bureau du Conseil communal
- 3.1. Nomination de la commission chargée de la prise en considération du postulat de M. Ludovic Gonin (UDC) « Protégeons notre logo communal »
4. Elections
- 4.1. Election de M. Gabriel Ranzato (UDC) en qualité de scrutateur suppléant en remplacement de M. Ludovic Gonin
- 4.2. Election de Mme Elisabeth Leimgruber (Verts), à la délégation variable du Conseil intercommunal de Sécurité Riviera (ASR), en remplacement de Mme Lucia Fesselet-Comina, démissionnaire
5. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
6. Réponses aux interpellations
- 6.1. Réponse municipale N° 3/2017 – Interpellation de Mme Anne-Marie Arnaud (LTDPL & PBD) « Salle des Remparts »
- 6.2. Réponse municipale N° 4/2017 – Interpellation de M. Gérald Helbling (PS) « Facilitons le stationnement à La Tour-de-Peilz »
7. Préavis
- 7.1. Préavis municipal N° 10/2017 – Gestion et comptes 2016 du Fonds culturel Riviera
- 7.2. Préavis municipal – Gestion et comptes 2016 de la Commune de La Tour-de-Peilz
- 7.3. Préavis municipal N° 11/2017 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles
- 7.4. Préavis municipal N° 12/2017 – Réponse à la motion de M. Yohan Ziehli (UDC) « Comblen les lacunes du règlement concernant les groupes politiques au sein du Conseil » et proposition de modification du règlement du Conseil communal
- 7.5. Préavis municipal N° 13/2017 – Réponse à la motion de M. Etienne Balestra (PS) « Mesures d'aménagement du territoire et financement des équipements communautaires »
- 7.6. Préavis municipal N° 14/2017 – Réponse à la motion de Mme Emmanuelle Wyss (Les Verts) « Encourager les jeunes citoyennes et citoyens à voter »
- 7.7. Préavis municipal N° 15/2017 – Réponse au postulat de M. Anthony Abbott (PLR) « Au marché, samedi, à La Tour »
- 7.8. Préavis municipal N° 16/2017 – Demande d'un crédit d'étude de Fr. 1'955'000.— pour le développement du projet de construction du nouveau collège Courbet
8. Rapports
- 8.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de Mme Lucia Fesselet-Comina (Les Verts) « Renforcer la mobilité douce – Favoriser les flux de piétons et de cyclistes »
- 8.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 5/2017 – Réponse à la motion de M. Christian Anglada (Les Verts) « Consommer moins grâce aux LEC »

- 8.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 6/2017 – Demande de crédit de Fr. 1'000'000.-- pour l'assainissement des installations techniques et de régulation du collège et complexe sportif des Mousquetaires
- 8.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 8/2017 – Réponse au postulat de M. Jean-Yves Schmidhauser (PS) « Fiat Lux »
9. Communications municipales
10. Propositions individuelles et divers

Appel

70 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Etienne Balestra – Claude-Aimé Chevalley – Erik Dumusque – Ghislaine Durand – Pierre Fontana – Pierre Frey – Christian Grobéty – Christine Hausherr de Maddalena – Fabrice Laluc – Mathias Lorandi – Nicolas Mattenberger – Alois Raemy – Anna Tobler – Antonia Winter – Yohan Ziehli

Mme la Présidente ouvre la 8^{ème} séance de l'année 2016-2017, 8^{ème} séance de la législature 2016-2021, en saluant toutes les personnes présentes, la presse - qui s'efforcera de rapporter les discussions au plus près de la réalité - et le public, qu'elle remercie de s'être déplacé pour suivre les débats. Elle souhaite que ceux-ci soient toujours courtois et émet le vœu qu'ils soient placés sous le signe du fair-play et du respect mutuel.

1. Adoption de l'ordre du jour

Il y a lieu d'ajouter les points suivants :

- 5.1. Dépôt du titre d'une interpellation par M. F. Grognoz
- 5.2. Interpellation de Mme S. Glardon intitulée « L'accueil de l'enfance dans notre commune pendant les vacances scolaires »
- 5.3. Postulat de M. V. Bonvin intitulé « Halte aux produits chimiques et toxiques dans la viticulture »

Le point 7.2 - Gestion et comptes 2016 de la Commune de La Tour-de-Peilz - est supprimé. Ce préavis sera transmis aux conseillers après la séance et sera, comme le rapport de la commission de gestion, porté à l'ordre du jour de la séance du 28 juin 2017.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté à l'unanimité tel que modifié.

2. Adoption du procès-verbal N° 7 de la séance du 22 mars 2017

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal N° 7 de la séance du 22 mars 2017 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention), avec remerciements à son auteur.

3. Communications du bureau du Conseil communal

- 3.1. Nomination de la commission chargée de la prise en considération du postulat de M. Ludovic Gonin (UDC) « Protégeons notre logo communal »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	SOCIALISTE	Philippe Neyroud
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Kurt Egli - Cédric Urech
	SOCIALISTE	Dominique Vaucoret
	UDC	Ludovic Gonin
	VERTS	Lucia Fesselet-Comina
	PDC + Indépendants	Jean-Wilfrid Fils-Aimé

Nous avons appris le décès, le 21 mars dernier, de M. Samuel Wahlen, ancien conseiller et ancien président du Conseil communal. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

Un chaleureux merci à toutes les personnes, conseillers et scrutateurs non conseillers, qui ont participé au dépouillement des élections cantonales le 30 avril dernier. Pour le scrutin du 21 mai (second tour de l'élection au Conseil d'Etat et votation fédérale), il y aura lieu de prévoir 24 scrutateurs, tous de nationalité suisse.

Concernant le remplacement de M. D. Cornut, secrétaire du bureau de vote, plusieurs candidats ont été auditionnés. C'est une solution interne à l'administration communale qui sera mise en place.

Rappel de la sortie du Conseil communal samedi 6 mai avec pour but la visite des parcs et jardins de la Ville de Genève et de la Maison de la rivière à Tolochenaz.

Nous nous réjouissons de l'élection de Mme T. Aminian (PS) et de M. O. Epars (Verts) au Grand Conseil.

4. Elections

4.1. Election de M. Gabriel Ranzato (UDC) en qualité de scrutateur suppléant en remplacement de M. Ludovic Gonin

Il n'y a pas d'autre candidature. Au vote, M. Gabriel Ranzato est élu scrutateur suppléant à une très large majorité (quatre abstentions).

4.2. Election de Mme Elisabeth Leimgruber (Verts), à la délégation variable du Conseil intercommunal de Sécurité Riviera (ASR), en remplacement de Mme Lucia Fesselet-Comina, démissionnaire

Il n'y a pas d'autre candidature. Au vote, Mme Elisabeth Leimgruber est élue à la délégation variable du Conseil intercommunal de Sécurité Riviera (ASR) à l'unanimité.

5. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

5.1. M. F. Grognoz annonce le dépôt d'une interpellation intitulée « La Fête des places de parc ! ».

Bien qu'il l'ait déposée à la dernière minute, il souhaite pouvoir la développer séance tenante étant donné qu'elle est d'actualité.

Mme la Présidente admet qu'elle soit développée ce soir, mais rappelle qu'il est préférable que les motions, postulats et interpellations lui soient transmis suffisamment tôt pour qu'elles puissent être développées lors de la séance et, le cas échéant, que les commissions chargées d'étudier leur prise en considération soient nommées immédiatement.

L'art. 96 du règlement du Conseil précise que l'interpellateur « informe, par écrit, le président de l'objet de son interpellation. Si celle-ci est appuyée par cinq membres au moins, elle est développée séance tenante ou dans la prochaine séance ».

Cette interpellation étant soutenue réglementairement, son texte est le suivant :

« Quel bel endroit festif et convivial que cette place des Anciens Fossés, surtout quand cette dernière est remplie de vie, de joie, d'hommes et d'échanges.

Cela nous rappelle les bons souvenirs de jadis quand la fête de la jeunesse battait son plein et que toute la population s'y réunissait pour se rencontrer.

C'est cette ambiance que certains, comme moi, ont pu revivre samedi passé grâce à François Vodoz et son équipe de la société de développement de La Tour.

Bravo !

Cependant, et cela ne les concerne pas directement, je déplore un léger bémol...

La fête fut tellement conviviale que même nos amis de Police Riviera, grâce à leurs assistants de parking ont pu y participer en ne troquant rien, mais en distribuant des cartes de « bienvenue à La Tour » au prix de 40.- à tous les coins de rue...

Ma question à la municipalité est donc la suivante :

Pourquoi lors d'une manifestation attirant autant de monde, avec un parking souterrain plein à craquer, avec à proximité pratiquement que des zones 30 minutes, la municipalité n'a-t-elle pas pensé à autoriser le parking de

Courbet aux visiteurs et pas uniquement aux exposants ?

Pourquoi ne pas négocier avec Police Riviera lors d'une manifestation afin d'obtenir leur clémence quant au parking ?

Pour cela, je me permets de soumettre ceci à la municipalité afin d'améliorer encore le prochain événement populaire au sein de notre si belle commune ?

D'avance je vous en remercie pour votre réponse écrite. »

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

5.2. Interpellation de Mme S. Glardon intitulée « L'accueil de l'enfance dans notre commune pendant les vacances scolaires »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, est le suivant :

« Je me réjouis que des structures d'accueil de l'enfance (accueil préscolaire et parascolaire, accueil familial de jour) aient été mises en place à La Tour-de-Peilz pour répondre aux besoins des familles de la commune.

Concernant l'accueil parascolaire, en début d'année scolaire (août 2016), les parents des enfants fréquentant les UAPE de notre commune ont été informés qu'une permanence serait mise en place du 3 au 21 juillet 2017 ceci venant s'ajouter à l'offre déjà existante des vacances d'automne, février et de Pâques.

En février dernier, ils ont reçu la triste nouvelle de la Fondation des structures d'accueil de l'enfance, à savoir la suppression des permanences prévues de février dès 2018 et celle des vacances d'été 2017. Le motif « pour les mesures d'économies souhaitées par le Conseil Communal de La Tour-de-Peilz » leur a donné le sentiment d'être pris en otage. Dès lors, un certain nombre de questions se posent.

Sachant que dans la majorité des entreprises, les vacances doivent être annoncées dès le début de l'année, comment allons-nous soutenir les parents qui se sont organisés sur la base des premières informations fournies de l'ouverture de cette permanence ?

Est-ce qu'il a été donné une alternative aux parents ? Communiqué des adresses d'accueillantes de jour disponibles pendant ces périodes ? Informé sur d'éventuelles autres structures ouvertes ? Informé sur l'organisation de camps d'été ?

Une mise en place d'une structure plus légère serait-elle encore envisageable ?

Quel sont les coûts réels (sans les frais fixes) d'une semaine de permanence ?

Plus généralement, est-il possible de connaître le nombre d'enfants qui fréquentent ces UAPE ? Combien sont sur liste d'attente ?

Et à plus long terme, en fonction de la mise en application de la révision de la loi sur l'accueil de jour (LAJE), quelles sont les prévisions de la Municipalité sur le développement de l'offre en matière d'accueil de jour ?

Je vous remercie de votre attention et demande à la municipalité une réponse écrite. »

La parole n'étant pas demandée, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

5.3. Postulat de M. V. Bonvin intitulé « Halte aux produits chimiques et toxiques dans la viticulture »

Le texte de ce postulat est le suivant :

« La commune de La Tour-de-Peilz possède près de 3 hectares de vignes grâce à ses différents vignobles où sont produits chasselas, pinot blanc, pinot noir et gamay.

Comme chacun le sait, la viticulture utilise pléthore de produits chimiques pour augmenter la fertilité des sols et la productivité des vignes. Malheureusement, dans cette équation à priori idyllique où un ensemble de substances permet de produire plus, il y a des externalités négatives qui ne sont pas prises en compte : pollution des sols, pollution des eaux, réduction de la biodiversité et impacts potentiels sur la santé des humains (producteurs, voisins et consommateurs).

Et vous n'êtes pas sans savoir que cette accumulation de produits chimiques dans le corps humain est un dangereux cocktail aux conséquences imprévisibles.

Vous trouverez en annexe une liste des produits chimiques habituellement utilisés dans la viticulture, ainsi que le résultat d'études scientifiques sur leur impact sur la santé et l'environnement.

Si nous décidons aujourd'hui de passer à une production labellisée bio, nous ne serons pas des précurseurs, puisque nous ne ferons que suivre un mouvement naturel qui a commencé il y a plusieurs années déjà dans la région, celui de se passer petit à petit de la chimie toxique dans la viticulture. Pour preuve, de plus en plus de vigneron(ne)s suisses renoncent aux produits de synthèse, bien conscients qu'ils ont un impact négatif sur leur santé, celle des consommateurs et sur l'environnement. De plus en plus de domaines viticoles décident de passer au bio ou à la biodynamie : 40ha sur la Côte, 15ha en Lavaux et 8ha dans le Chablais. La Ville de Lausanne et son domaine de Château Rochefort à Allaman, ainsi que des vigneronnes et vigneron à Cully et Yverne ont relevé avec succès le défi de la biodynamie, remportant même des prix pour leurs breuvages. Récemment, c'est la ville de Vevey qui a fait le choix de se mettre aux cultures bio et biodynamiques pour le raisin et la vinification.

Tous les signaux poussent à un changement profond des pratiques viticoles, car les professionnels ont pris conscience que cela est absolument nécessaire si l'on souhaite préserver les terroirs et leur environnement sur le long terme. Sans oublier les gains en termes d'image pour un vignoble ou pour une commune. Alors, aujourd'hui, agissons là où nous avons une marge de manœuvre, à savoir sur les vignes qui appartiennent à notre commune.

Par conséquent, je demande à la Municipalité de :

1. Faire une analyse des sols et des vins pour vérifier la présence ou l'absence de produits chimiques et phytosanitaires.
2. De communiquer le résultat de ces analyses.
3. D'étudier la possibilité de faire une reconversion en culture biologique ou / et biodynamique des vignes de la commune.

Je vous demande que mon postulat soit renvoyé à une commission pour sa prise en considération. »

M. V. Bonvin ajoute que le vin fait partie de notre patrimoine, de notre identité. Pourtant, chaque année, ce sont potentiellement des dizaines de produits chimiques toxiques qui sont déversés sur le vignoble de la commune, avec les impacts que nous connaissons sur notre sol, notre faune, flore, eau et nos corps (cancers, altération de la fertilité, risques pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant, etc.). Ce sujet n'est pas une question de partis ; de gauche, de droite, nous nous soucions tous de notre santé et de celle de nos enfants. Alors que faire une fois les impacts négatifs de la chimie sur nos vignes, sur l'environnement et sur l'humain connus ? Boire pour oublier ? Ou plutôt accepter ce postulat et boire à notre santé ?

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, un cinquième au moins de l'assemblée soutient la demande de renvoi à une commission chargée d'étudier sa prise en considération. Celle-ci sera nommée lors de la prochaine séance.

6. Réponses aux interpellations

- 6.1. Réponse municipale N° 3/2017 – Interpellation de Mme Anne-Marie Arnaud (LTDPL & PBD) « Salle des Remparts »

Mme A.-M. Arnaud remercie la Municipalité d'avoir si bien répondu à son interpellation.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

- 6.2. Réponse municipale N° 4/2017 – Interpellation de M. Gérald Helbling (PS) « Facilitons le stationnement à La Tour-de-Peilz »

M. G. Helbling remercie la Municipalité pour sa réponse, qui nous signale qu'elle est revenue sur sa décision de résiliation, ayant récemment délégué ses compétences en matière de gestion du stationnement au travers d'un contrat de prestations avec l'ASR. L'évocation d'un système simple et avantageux pour les usagers d'une application pour smartphone lui donne l'occasion de manifester son étonnement sur l'information selon laquelle « aucune taxe d'abonnement n'est perçue », puisqu'au final ce sont diverses taxes telles qu' « un système forfaitaire pour chaque utilisation de cette application et des pourcentages de frais financiers variables, liés aux

montants débités sur une carte de crédit » qui sont déduites, par le gestionnaire de l'application ParkNow, des montants qui sont ristournés aux communes correspondant aux tarifs de stationnement arrêtés par les municipalités de la Riviera. Cette manière de faire contrevient au principe d'égalité de traitement, puisqu'au final ce sont l'ensemble des contribuables boélands qui supportent ce manque à gagner. Adeptes du concept « pollueur-payeur », il ne se dit pas opposé à l'utilisation du dispositif ParkNow. Une multiplicité de prestataires est saluée, les conducteurs genevois disposant d'un tout autre concept. C'est en qualité de « consommateur » assumant un abonnement annuel de fr. 40.- auprès de la société allPark qu'il ne peut accepter de participer financièrement, certes indirectement, à ces frais surnois liés à la gestion d'une application smartphone de concept américain. L'application ParkNow restant inconnue à ce jour en Suisse, exception faite de la ville de Bulle, ce sont les prises de position de la Municipalité et de l'ASR qui, n'abordant pas l'aspect de ces rétributions commerciales, lui ont donné l'occasion de partager ces précisions avec le Conseil.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

7. Préavis

7.1. Préavis municipal N° 10/2017 – Gestion et comptes 2016 du Fonds culturel Riviera

Mme A.-M. Arnaud indique que La Tour-de-Peilz Libre & PBD persiste à formuler son désaccord avec la politique poursuivie et les conditions de répartition du Fonds culturel. La contribution annuelle est de fr. 48.— par habitant, soit, pour 2016, un montant total pour les communes de fr. 3'790'032.— et une contribution de fr. 548'208.— pour La Tour-de-Peilz. Trois des vingt institutions qui reçoivent des subventions régulières ont vu leur part augmenter en 2016 : Festival Image (+ 15'000.—, ce qui porte la subvention FCR à fr. 185'000.—), Montreux Choral Festival (+ fr. 5'000.—, ce qui porte la subvention FCR à fr. 55'000.—), Septembre musical (+ fr. 10'000.—, ce qui porte la subvention FCR à fr. 200'000.—). La pertinence de ces contributions n'a certes pas lieu d'être discutée ce soir, mais il est tout de même permis de dire que leur principe peut être remis en question et que la qualité des manifestations soutenues pourrait faire l'objet d'évaluations critiques. Tel n'est pas le cas. Les instances de répartition fonctionnent avec des règles désuètes. La Tour-de-Peilz Libre & PBD conteste spécialement des soutiens ponctuels de fr. 10'000.— et plus attribués à des institutions profitant déjà de subventions importantes et qui ont des budgets confortables, soit :

- Théâtre Montreux Riviera : fr. 10'000.— pour le 40^{ème} anniversaire, alors que cette institution profite d'une subvention FCR de fr. 435'000.—/an.
- Rocking Chair : fr. 10'000.— pour des événements spéciaux liés au 25^{ème} anniversaire, alors que cette institution dispose d'une subvention FCR de fr. 55'000.—/an.
- Montreux Jazz Festival : fr. 50'000.— pour un événement mené, pour le 50^{ème} anniversaire, en collaboration avec le Festival Images, alors que ces deux institutions obtiennent ensemble fr. 255'000.— du FCR. Un 50^{ème} anniversaire du Jazz justifie-t-il fr. 50'000.— aux dépens d'autres événements ?

Ces contributions supplémentaires ne relèvent pas d'une politique culturelle raisonnée. On peut placer en face de ces largesses l'attribution accordée aux musées (Association Musées Riviera) ; elle était de fr. 70'000.— en 2007 et 2008. Depuis 2009, elle a atteint fr. 72'000.—/an et n'a plus bougé. Ce montant participe pourtant au soutien de dix musées. Les activités concernées sont la Nuit des musées, En famille au musée et Pâkomusée. Pendant ce temps, La Tour-de-Peilz n'a pas augmenté mais diminué, en 2017, sans raisons particulières, de fr. 10'000.— sa subvention au Musée du Jeu. Devant de telles inégalités et le caractère arbitraire des subventions, La Tour-de-Peilz Libre & PBD demande que tout soit mis en œuvre pour que soient révisées les conditions d'attribution des moyens alloués par le Fonds culturel Riviera et que la Municipalité et sa commission culturelle permanente élaborent un cahier des charges et des objectifs que nos représentants seront chargés de défendre au sein des instances du Fonds culturel. Le Conseil communal est sollicité pour adopter les budgets et accepter les comptes ; il doit être en position de décider de la répartition des fonds.

Mme la Présidente constate qu'il s'agit de remarques adressées aux délégués boélands à la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

Mme A.-M. Arnaud répond par l'affirmative. Ces remarques sont adressées également à la Municipalité.

M. J. Vallotton est membre depuis peu de la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera. Les problèmes dont il a été fait état ont été soulevés, de manière directe ou indirecte. C'est un Conseil administratif, composé des municipaux de la Riviera, qui dirige le Fonds culturel. Il y a un bureau exécutif, composé de trois municipaux. Le seul rôle de la commission intercommunale est d'accepter les comptes, le budget et le rapport d'activités. Faire passer des messages auprès des instances dirigeantes est donc plutôt difficile. Il y a effectivement peut-être des problèmes de répartition, mais on peut quand même dire que la plupart des Boélands assistent à des spectacles ou suivent des prestations d'institutions situées en dehors de la commune. Il

faut donc avoir une vision un peu plus globale et c'est à son avis un peu « petit » de vouloir pinailler maintenant parce que La Tour-de-Peilz n'a pas reçu suffisamment par rapport à Vevey ou à Montreux, qui ont les principales institutions. Le Conseil administratif est conscient qu'il y a un problème, des frustrations. C'est la raison pour laquelle il a décidé qu'il y aurait cet automne une séance de réflexion pour voir si l'on peut éventuellement aller jusqu'à modifier les règles, qualifiées de désuètes par Mme A.-M. Arnaud. C'est le Conseil administratif qui a tout en mains pour agir.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

7.2. Préavis municipal – Gestion et comptes 2016 de la Commune de La Tour-de-Peilz

Cet objet a été retiré de l'ordre du jour.

7.3. Préavis municipal N° 11/2017 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

7.4. Préavis municipal N° 12/2017 – Réponse à la motion de M. Yohan Ziehli (UDC) « Comblent les lacunes du règlement concernant les groupes politiques au sein du Conseil » et proposition de modification du règlement du Conseil communal

M. M. Rohrer souhaite faire part de l'avis de La Tour-de-Peilz Libre & PBD concernant ce préavis. Son intervention concerne essentiellement l'article 7bis nouveau relatif aux groupes. Il est dit que « les listes apparentées peuvent également former un seul groupe mais doivent en faire état avant l'installation des autorités ». Cela correspond à la version de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion. La Municipalité propose pour sa part de supprimer cette possibilité. La Tour-de-Peilz Libre & PBD souhaite le maintien de la version telle que formulée par la commission. Pour ce qui est des deux paragraphes suivants, qui sont identiques à la proposition faite par la commission, La Tour-de-Peilz Libre & PBD est d'avis, dans un objectif de liberté d'association et de ne pas figer le tout pendant cinq ans, que ceux-ci n'ont pas lieu d'être. Il prie la commission de prendre note de ces remarques et d'intégrer ces réflexions dans ses discussions.

Mme la Présidente indique que la date de la commission, prévue initialement le lundi 8 mai 2017, doit être modifiée, la présidente de la commission n'étant pas disponible à cette date.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	VERTS	Elisabeth Leimgruber
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Brigitte Fahrni-Chiusano - Kurt Egli
	SOCIALISTE	Gérald Helbling - Jean-Yves Schmidhauser
	UDC	Yohan Ziehli
	PDC + Indépendants	Robert Baechler

7.5. Préavis municipal N° 13/2017 – Réponse à la motion de M. Etienne Balestra « Mesures d'aménagement du territoire et financement des équipements communautaires »

Mme M. Adank souhaite que les commissaires qui seront chargés d'étudier ce préavis et le règlement examinent en particulier l'article 7, qui parle de la perception de la taxe. Il est dit que « la taxe est perçue par la Municipalité à la vente de la parcelle ». S'agit-il de la vente au strict sens juridique ? Qu'en est-il des autres transferts de propriété, des avances d'hoirie, des successions, du transfert éventuellement à une société qui nous appartient comme apport en nature ou donation, etc. ? Est-ce que cela sera aussi soumis à la taxe ou pas ? D'autre part, concernant l'article 6, ne risque-t-il pas d'y avoir à un moment donné un grand décalage entre le fait que la décision de taxation aura lieu tout de suite, alors que la perception de la taxe se fera peut-être beaucoup plus tard ? Quelqu'un peut décider de vendre son terrain 25 ans après. Qu'en sera-t-il ? Est-ce que ce sera toujours le propriétaire actuel qui sera débiteur de la taxe ? Que se passera-t-il en cas de vente 25 ans après ? La taxe sera peut-être devenue désuète.

Mme la Présidente indique que là aussi la date proposée ne convient pas, un des membres de la commission n'étant pas disponible.

M. le Syndic remarque que les agendas sont très chargés. La Municipalité est en train de rattraper tout le retard qui a été pris jusqu'à présent, à juste raison ou pas. Elle aimerait avancer sur les dossiers, notamment sur ce point-là. Mis à part si c'est le motionnaire ou le postulant qui ne peut pas être présent parce qu'on ne lui a pas demandé son avis quant à la date, ne doivent se proposer pour être commissaires que celles et ceux qui sont disponibles à la date fixée.

M. J.-Y. Schmidhauser rappelle que lorsque ce système avait été mis en place, il avait été clairement précisé qu'il s'agissait de propositions. S'agissant de cette commission-là, c'est précisément le motionnaire qui a demandé à pouvoir la reporter parce qu'il n'a pas été consulté pour fixer cette date et qu'il n'est pas disponible

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	UDC	Ludovic Gonin
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	David Langelaan - Cédric Urech
	SOCIALISTE	Etienne Balestra – Jean-Yves Schmidhauser
	VERTS	Christian Anglada
	PDC + Indépendants	Anne Lachat Baechler

7.6. Préavis municipal N° 14/2017 – Réponse à la motion de Mme Emmanuelle Wyss (Les Verts) « Encourager les jeunes citoyennes et citoyens à voter »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PDC + Indépendants	Margareta Brüssow
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Sophie Blank Barbezat - David Langelaan
	SOCIALISTE	Gilbert Vernez – Jacques-André Schneider
	UDC	Nicolas Fardel
	VERTS	Elisabeth Leimgruber

7.7. Préavis municipal N° 15/2017 – Réponse au postulat de M. Anthony Abbott (PLR) « Au marché, samedi, à La Tour »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	SOCIALISTE	Gilbert Vernez
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Anthony Abbott - Christine Hausherr de Maddalena
	SOCIALISTE	Nicole Rivet
	UDC	Gabriel Ranzato
	VERTS	Elisabeth Leimgruber
	PDC + Indépendants	Willy Bühlmann

7.8. Préavis municipal N° 16/2017 – Demande d'un crédit d'étude de Fr. 1'955'000.— pour le développement du projet de construction du nouveau collège Courbet

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	LIBERAL-RADICAL	Kurt Egli
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Anthony Abbott
	SOCIALISTE	Serge Overney - Julien Costanzo
	UDC	Ludovic Gonin
	VERTS	Vincent Bonvin
	PDC + Indépendants	Jean-Wilfrid Fils-Aimé

8. Rapports

8.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de Mme Lucia Fesselet-Comina (Les Verts) « Renforcer la mobilité douce – Favoriser les flux de piétons et de cyclistes »

Rapporteur : Mme Margareta Brüssow

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le postulat de Mme Lucia Fesselet-Comina (Les Verts) « Renforcer la mobilité douce - Favoriser les flux de piétons et de cyclistes »,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de prendre en considération le postulat de Mme Lucia Fesselet-Comina « Renforcer la mobilité douce - Favoriser le flux de piétons et de cyclistes » et de l'adresser à la Municipalité pour étude et rapport.

8.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 5/2017 – Réponse à la motion de M. Christian Anglada (Les Verts) « Consommer moins grâce aux LEC »

Rapporteur : M. Jean-Sébastien Fornerod

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée.

Mme la Présidente constate que la commission a formulé un amendement au point 2 des conclusions, qui demande que la somme de fr. 90'000.-- soit payée en une seule fois par le débit du compte no 9280.003.00 « Affecté – énergies renouvelables développement durable ».

Au vote, l'amendement de la commission est accepté à la quasi-unanimité (deux abstentions). Les conclusions du préavis municipal sont quant à elles adoptées telles qu'amendées à la quasi-unanimité (une abstention). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 5/2017,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'octroyer un crédit de Fr. 90'000.-- pour financer l'équipement d'un stabilisateur de tension LEC pour le complexe des Mousquetaires ;
 2. de prélever cette somme par le débit du compte N° 9280.003.00 « Affecté-énergies renouv.dévelop.dur » ;
 3. d'accepter la réserve pour les hausses légales éventuelles ;
 4. de considérer que le présent préavis répond à la motion de M. Christian Anglada (Verts) « Consommer moins grâce aux LEC » ;
 5. de considérer que l'optimisation et la réduction de consommation pour l'éclairage public seront développés dans la réponse à la motion « Fiat Lux » déposée par M. Jean-Yves Schmidhauser (PS).
- 8.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 6/2017 – Demande de crédit de Fr. 1'000'000.-- pour l'assainissement des installations techniques et de régulation du collège et complexe sportif des Mousquetaires

Rapporteur : Mme Elisabeth Leimgruber

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal No 6/2017,
- où le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de Fr. 1'000'000.-- pour l'assainissement des installations techniques du réseau de chauffage du collège des Mousquetaires, à prélever par le débit du compte No 9143.083.00 « Rénovation et installations techniques Mousquetaires » ;
 2. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'au terme des travaux ;
 3. d'autoriser le cas échéant la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de Fr. 85'000'000.-- accordé par le Conseil lors de sa séance du 7 décembre 2011, plafond utilisé à ce jour pour Fr. 20'000'000.-- ;
 4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement sur une période de 10 ans, soit Fr. 100'000.— par année, la première fois l'année suivant la fin des travaux.
- 8.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 8/2017 – Réponse au postulat de M. Jean-Yves Schmidhauser (PS) « Fiat Lux »

Rapporteur : M. Cédric Urech

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. J.-Y. Schmidhauser souhaite relever un des chiffres qui figure dans le préavis. Il est dit qu'actuellement les lampes au mercure, qui constituent encore une partie importante de l'éclairage public de la commune, nous font perdre fr. 26'000.— par année. Il a fallu quatre ans à la Municipalité pour rendre ce rapport ; la commune a donc perdu fr. 100'000.--. Plus nous attendons, plus nous perdons d'argent, sans vraiment nous en rendre compte. C'est à la Municipalité de faire en sorte non pas de continuer à remplacer petit-à-petit l'éclairage, mais d'essayer d'anticiper pour envisager un remplacement plus rapide parce que financièrement, et écologiquement aussi, c'est une bonne affaire. Il souhaite donc insister sur les vœux émis par la commission dans l'idée d'examiner non pas des investissements un peu plus rapides, mais quand même étalés sur un certain nombre d'année, mais peut-être un crédit plus global qui permettrait à terme de faire une bonne affaire financière.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal no 8/2017,
- où le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de prendre acte que le préavis-rapport municipal no 8/2017 répond au postulat « Fiat Lux » de M. Jean-Yves Schmidhauser (PS).

9. Communications municipales

Néant.

10. Propositions individuelles et divers

Mme A.-M. Arnaud intervient au sujet du rapport d'activités de la Commission Prévention Riviera. La participation des dix communes concernées (fr. 1.— par habitant) s'est élevée à fr. 78'959.— en 2016, les dépenses ont été de fr. 52'360.— et les réserves se montent à fr. 94'925.50 au 31 décembre 2016. A l'observation des activités 2016, on voit que la plus importante prévention concerne l'alcool. Qu'en est-il du cannabis ? A La Tour-de-Peilz, un bureau de tabac, situé en face de la poste et des écoles, propose du cannabis (précisé légal), avec un affichage en vitrine. Elle en a acheté 3 grammes, pour fr. 25.—, dans un bel emballage décoré de feuilles caractéristiques et dentelées. Sur cet emballage, il est noté : Cannabis bio / THC moins de 1 % (Tetrahydrocannabinol) / + de 18 ans / il y a une photo de poumons et la même prévention que pour le tabac « cancer du poumon » « fumer nuit à votre santé et à votre entourage ». Aucune indication par contre du fait qu'il s'agit d'un psychotrope. La loi de septembre 2012, entrée en vigueur en octobre 2013, est clémente et décriminalise les personnes en possession de moins de 10 grammes. Par contre, la consommation est passible d'une amende de fr. 100.— ou plus. La vente de ce produit à La Tour-de-Peilz se fait certainement sous licence. Merci à la Municipalité d'informer le Conseil à ce sujet.

M. le Syndic répond que la Municipalité n'a pas à se prononcer ou à informer le Conseil puisqu'il s'agit d'un objet de compétence cantonale.

M. J.-Y. Schmidhauser ajoute que le cannabis en-dessous de 1 gramme de THC n'est plus considéré comme un psychotrope et, de fait, sa vente est libre. Il tient toutefois à rassurer Mme A.-M. Arnaud. Chacun a pu constater que, malgré le fait qu'elle a fumé trois grammes, elle n'a pas changé !

Mme A.-M. Arnaud répond qu'on peut effectivement fumer le cannabis, mais qu'on peut aussi en faire des infusions.

Mme Ch. Rithener tient à remercier la Municipalité, qui a écrit à La Poste et qui a transmis à qui de droit son inquiétude, et celle de nombreux habitants de la commune, quant à la pérennité de notre office postal. La réponse du géant jaune est tout sauf transparente et rassurante. Certes, on peut y lire que le statu quo sera maintenu jusqu'en 2020 et qu'une information sera donnée aux habitants des communes qu'elle qualifierait de « menacées ». Il est avéré que l'alternative d'une agence postale dans un autre commerce est loin d'être une solution satisfaisante. La Poste dit que lors de l'éventuelle évaluation d'une alternative, elle prendrait contact avec la commune. On peut souligner le terme relativement positif de « dialogue et recherche d'accord préalable ». On sait que les communes peuvent parfois empêcher, ou du moins retarder, la fermeture de leur bureau de poste. Ollon en est l'exemple, qui a refusé une agence postale car aucun commerce ne voulait faire ce travail et qui a obtenu au moins un sursis. Elle espère donc une attention particulière portée par la Municipalité à l'évolution de ce dossier pour essayer de maintenir notre office postal.

M. le Syndic répond que la Municipalité restera évidemment attentive à la situation. Mais la meilleure façon d'agir est une action de citoyenneté, c'est-à-dire d'utiliser les services du bureau de poste et de faire ses paiements par bulletin postal. Si tous les citoyens de La Tour-de-Peilz font leurs paiements par internet, il est évident que la poste fermera.

M. Cl.-A. Luy donne quelques informations concernant les activités du SIGE. La prochaine séance du Conseil intercommunal se déroulera jeudi prochain 4 mai à 18h00 dans cette salle. Elle traitera principalement du dépôt de deux préavis, l'un relatif aux comptes et au rapport de gestion pour l'année 2016, l'autre à la réalisation du projet Turbeau conduites Jor- Les Avants-Bignièrès à Montreux. Ce projet s'inscrit dans la stratégie à long terme du SIGE qui vise à assurer l'approvisionnement en eau de qualité irréprochable d'une part, et d'autre part à développer des solutions en phase avec la politique de développement durable qu'il s'est fixée, notamment à travers la valorisation énergétique des sources du SIGE. Le préavis vise à obtenir le crédit nécessaire de 7.7 mios destiné à la pose de la nouvelle conduite de transport entre Les Avants et Bignièrès ainsi que des autres conduites que le SIGE projette de remplacer dans le secteur. Il constitue la première étape de la réalisation du projet Turbeau, qui consiste à réaliser des installations afin de mener à bien le traitement, le transport, le stockage et la valorisation énergétique de l'eau des Avants. La séance du jeudi 4 mai fait suite à la séance fixée initialement le 2 février, qui a été annulée car l'ordre du jour ne comportait que l'acceptation du procès-verbal de la séance du 22 décembre 2016 et une communication. La suppression de cette séance a été mise à profit par la direction du SIGE qui a organisé ce jour-là, pour les membres du Conseil intercommunal, une visite des

installations de pompage des Gonelles. Les représentants boélands à la commission intercommunale du SIGE se tiennent à disposition pour répondre à toutes questions éventuelles.

Mme la Présidente relève qu'il s'agit probablement d'une des premières fois que le Conseil communal reçoit une information sur les activités d'un conseil intercommunal. C'est une bonne chose.

Mme B. Fahrni-Chiusano remarque que, bien que les séances du Conseil communal soient publiques, les débats de ce soir semblent être enregistrés par une personne du public. Quelle en est la raison ?

M. J.-W. Fils-Aimé indique qu'il s'agit d'un compatriote qui effectue un stage à la RTS et qui souhaitait assister à un conseil communal. C'est la raison pour laquelle il l'a invité à venir voir comment fonctionne la démocratie dans notre pays.

M. J.-Y. Schmidhauser revient sur l'interpellation relative à l'accueil de jour de la petite enfance. Il rappelle que lors de la discussion sur le budget 2017, le Conseil communal n'a pas voté une baisse de la subvention à la Fondation des structures d'accueil de l'enfance, mais a refusé une hausse. Lors de la séance de février 2017, le municipal des finances a déclaré qu'il n'était pas possible de refuser cette hausse, au motif qu'il s'agissait d'une dépense liée, et que la commune honorerait donc ses obligations envers la Fondation conformément au chiffre figurant dans la proposition de budget. Il se dit dès lors pour le moins surpris que, dans la communication qui a été faite aux parents, il soit indiqué que la décision a été prise « pour des mesures d'économie souhaitées par le Conseil communal de La Tour-de-Peilz ». Cela lui semble être une fausse excuse, puisque le Conseil n'a jamais voté de mesures d'économie et qu'en plus la Municipalité a affirmé que le refus d'une augmentation était impossible. Il s'agit donc d'une fausse information, donnée aux parents dans le but certainement d'utiliser effectivement le débat qui a eu lieu sur les finances communales pour peut-être justifier des décisions qui trouvent leur source ailleurs. La Municipalité n'étant pas l'auteur de ce courrier, il souhaite qu'elle obtienne les éclaircissements nécessaires de la Fondation et traite cette question dans le cadre de la réponse qui sera donnée à l'interpellation. Pour sa part, il ne trouve pas cela tout à fait reluisant.

Mme N. Rivet annonce que la commission des finances participera à la commission chargée d'étudier le préavis N° 16/2017 - Demande d'un crédit d'étude de Fr. 1'955'000.— pour le développement du projet de construction du nouveau collège Courbet.

M. Ch. Anglada annonce deux manifestations qui se tiendront au mois de mai en lien avec la biodiversité. Le samedi 13 mai aura lieu, devant l'Alimentarium à Vevey, une vente de plantons, notamment par l'association ProSpecieRara, qui défend la biodiversité des espèces menacées, qu'elles soient végétales ou animales, de Suisse. Du 19 au 21 mai aura lieu dans le canton de Vaud la Fête de la nature, avec toute une série d'activités gratuites pour petits et grands. Quelques dépliants sont déposés sur la table des scrutateurs pour les personnes qui seraient intéressées.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 21h35.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire

G. Pasche

C. Dind